

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 janvier 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 27 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA ANDRE DEHAYE N. JACOB MASSON DANNEBEY C. JACOB WERHLEN SCHIEL DENIS DEMARNE MATHIS ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE PERROLLAZ L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à A. ANDRE

V. BADER a donné pouvoir à MC. DANNEBEY

L. BABIN a donné pouvoir à ML. MASSON

C. FRANCHE a donné pouvoir à J. DEHAYE

C. SIMEANT a donné pouvoir à N. HOUDRY

R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISAMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

***Salon du Développement Durable : mars 2025 : modification des tarifs***

**Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : ML. MASSON

## **Exposé des motifs**

Il est rappelé la belle réussite de la première édition du salon du Développement Durable organisé par la Commune le 24 mars 2019

Les enjeux de développement durable comme la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la nature sont toujours plus d'actualité.

Ainsi, la recherche d'économie d'énergie, l'augmentation de la part des produits biologiques dans l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets ou encore la réparation et la réutilisation des objets de notre quotidien restent des objectifs à poursuivre.

C'est pourquoi, la Commune de Pulnoy souhaite organiser une nouvelle édition du salon du développement durable pour remettre en avant ces thématiques.

Il sera programmé sur 2 jours, les samedi 29 et dimanche 30 mars 2025 au Centre socioculturel.

L'objectif est de regrouper dans un même lieu, entreprises, artisans, associations et partenaires institutionnels afin de proposer et présenter au public des produits, solutions, services et animations diverses.

Le Salon accueillera des exposants commerciaux et des organismes à but non lucratif tels que les associations et partenaires institutionnels.

L'événement a lieu grâce à la participation des différents acteurs, afin que l'opération puisse être attractive et maintenue, il est proposé de modifier les tarifs de mise à disposition d'emplacement pour les participants exposants « commerciaux ». (La délibération n°67 du 18 novembre 2024), comme suit :

### **EMPLACEMENT 9m2 + MATERIEL : 50 €**

*Comprend La location, les frais de publicité, la mise à disposition de matériel (table, chaise, grilles et caddies) et la fourniture électricité.*

### **REPAS + 1 BOISSON (dimanche midi) : 20 €**

En cas de désistement avant la tenue du salon ou de non présence les jours du salon, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Les organismes à but non lucratif seraient exonérés, la ville leur offrant l'emplacement et le repas du dimanche midi.

## **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les engagements de la Commune en faveur du développement durable ;

**Considérant** l'avis favorable des commissions du 14 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- **Fixe** pour les exposants dits « commerciaux », les tarifs par emplacement de 9 m2 comprenant la location, les frais de publicité, la mise à disposition de matériel (table, chaise, grilles et caddies) la fourniture électricité à 50 € ;
- **Fixe** pour le repas un tarif de 20 €, une boisson incluse ;

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 30/01/2025 et que la convocation a été faite le 21/01/2025.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 30 janvier 2025

Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire



